REGION
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

COMITE DE SUIVI FEADER

2026

METHODE ET CRITERES DE SELECTION

INTERVENTION REGIONALE

MAEC PRM 70.30

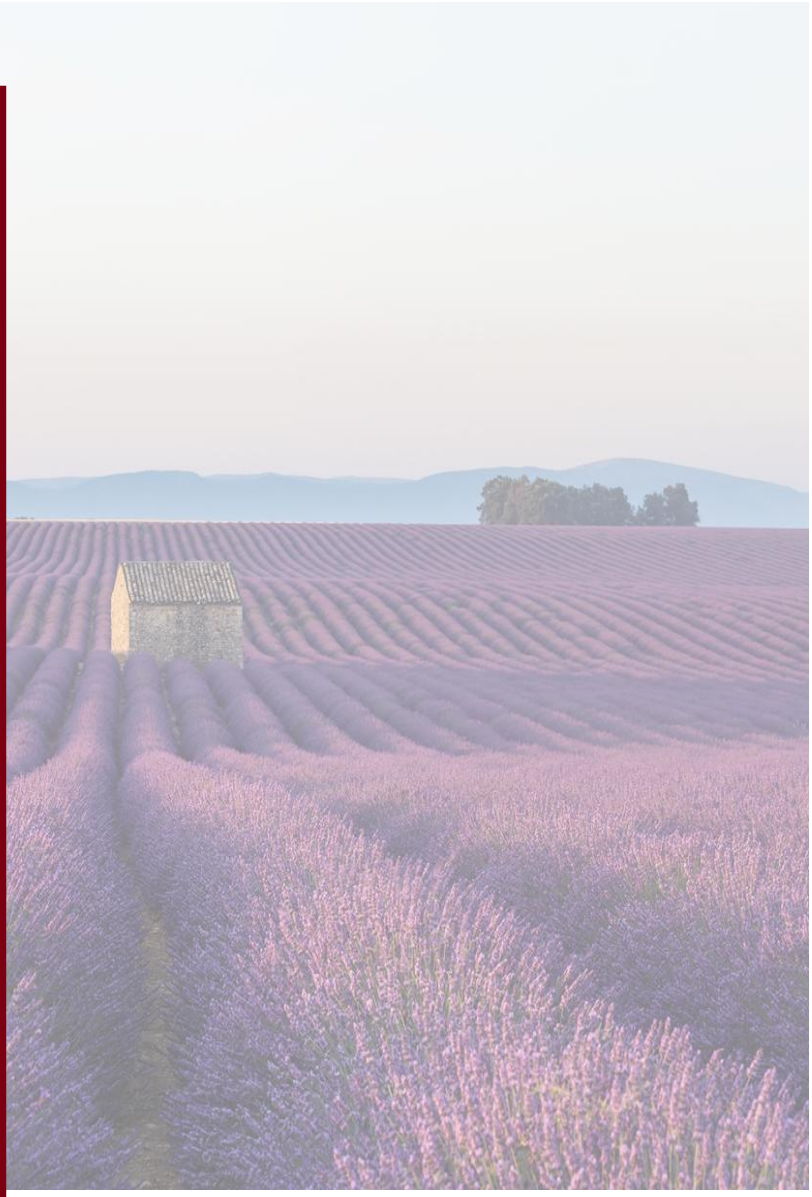

Cofinancé par l'Union européenne

RÉGION PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Critères de sélection

Critères de sélection	Précisions	Points
Première demande de MAEC PRM	S'appliquent pour les projets remplissant ces conditions	30 points
Engagement d'au moins 40 UGB		40 points
Label Qualit'équidés, EquuRES, REQ2, REQ3, HVE ou Agriculture Biologique	**S'applique pour les races équines et asines UNIQUEMENT**. ATTENTION : l'exploitation doit être certifiée ou le devenir avant le paiement	30 points
TOTAL		100 points

Cette grille de sélection est proposée suite au retour d'expérience de l'appel à projets 2025. Elle vise à privilégier la sélection de dossiers de qualité, en mettant l'accent sur les nouvelles demandes, l'atteinte d'une masse critique, ainsi que l'obtention de labels de qualité pour les dossiers équins/asins, sans écarter pour autant les dossiers plus classiques. Le critère race à berceau régional passe en critère d'éligibilité, pour réduire la quantité de dossiers éligibles, afin de mieux correspondre à l'enveloppe budgétaire dédiée.

Méthode

Pour cet appel à projet, un seuil minimal n'est pas prévu par l'Autorité de gestion régionale : tous les dossiers éligibles sont sélectionnables.

Les mieux notés seront prioritairement sélectionnés en fonction de leur note. Ils seront classés en fonction de leur note, puis sélectionnés jusqu'à épuisement de l'enveloppe financière allouée par l'Autorité de gestion régionale. Les exæquos seront départagés par ordre de date de dépôt.

.

▲ Un dossier éligible peut recevoir une note nulle et être néanmoins sélectionné au regard de la disponibilité de l'enveloppe.
Les dossiers non sélectionnés (quelle que soit leur note) en raison de l'épuisement de l'enveloppe prévue pourront être déposés dans le cadre d'un nouvel appel à projets. Ils devront alors répondre aux conditions de ce nouvel appel à projets.